



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**AGENCE REGIONALE DE SANTE**

**N° Spécial**

**13 Février 2018**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial Agence Régionale de Santé**

**du 13 Février 2018**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêtés</b>	<b>Date</b>	<b>AGENCE REGIONALE DE SANTE</b>	<b>Page</b>
ARS-DD92-OAPS N° 2018-162	31.01.2018	Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants du lycée René AUFFRAY de CLICHY	3
ARS-DD92-OAPS N° 2018-163	31.01.2018	Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation d'auxiliaires de puériculture du lycée René Auffray de Clichy, formation initiale	4
ARS-DD92-OAPS N° 2018-164	31.01.2018	Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture du lycée René Auffray de CLICHY, formation continue	6

AGENCE REGIONALE DE SANTE

**Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2018-162 du 31/01/2018  
portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation  
d'Aides-Soignants du lycée René AUFRAY de CLICHY**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

- Vu** le [code de la santé publique](#) ;
- Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 1<sup>er</sup> septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2014/193 du 6 octobre 2014 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2016-017 du 14 décembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant,

**ARRETE**

**Article 1** : La composition du conseil technique de l'Institut de formation d'aides-soignants du lycée René AUFRAY de CLICHY est arrêtée comme suit :

**Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant, Président :**

Titulaire : Madame Marion GOMEZ

**Le Directeur de l'institut de formation aide-soignant ou son suppléant :**

Titulaire : Monsieur Alain MARIE

Suppléant : Monsieur Hervé CHAUVINEAU

**Le représentant de l'organisme gestionnaire ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Christine MAITRE  
Suppléant : Monsieur Christian PERRIER

**L'infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu par ses pairs ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Abdeslam LAAOUINE  
Suppléant : Madame Nathalie CHARLES

**L'aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné par le directeur de l'institut de formation ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Gwladys FOGGEA

**Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique ;**

**Les deux représentants des élèves élus par leurs pairs ou leurs suppléants :**

Titulaire : Madame Ambre BANNIER  
Suppléant : Madame Samantha VINGATARAMIN  
Titulaire : Monsieur Christian DIATEZUA  
Suppléant : Madame Khadiatou TRAORE

**Article 2 :** Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'aides-soignants du lycée René Auffray de CLICHY est abrogé.

**Article 3 :** Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France et Madame la déléguée territoriale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 31/01/2018

La Déléguée Départementale des Hauts-de-Seine de l'Agence régionale de Santé Ile-de-France,

Monique REVELLI

**Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2018-163 du 31/01/2018  
portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation  
d'auxiliaires de puériculture du lycée René Auffray de Clichy, formation initiale**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret N°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile de France ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2016-098 du 10 octobre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture,

#### **ARRETE**

**Article 1** : Le conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture du lycée René Auffray de Clichy, formation initiale, est composé comme suit :

**Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant, Président :**

Titulaire : Madame Marion GOMEZ

**Le directeur de l'institut de formation en soins infirmiers, ou son suppléant :**

Titulaire : Monsieur Alain MARIE

Suppléant : Monsieur Hervé CHAUVINEAU

**Le représentant de l'organisme gestionnaire ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Christine MAITRE

Suppléant : Monsieur Christian PERRIER

**La puéricultrice, formatrice permanente de l'institut de formation, élue par ses pairs ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Ghislaine CAMUS

Suppléante : Madame Laurence POIRIER

**Les deux auxiliaires de puériculture d'établissements accueillant des élèves auxiliaires de puériculture en stage, désignés pour trois ans par le directeur de l'institut :**

**L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement hospitalier ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Sandrine BONDY

Suppléante : Mademoiselle Michèle VERNADAL

**L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement de la petite enfance ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Sabine KAULESHAR

Suppléante : Madame Sophie CHAMBLAIN

**Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional ;**

**Les deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs ou leurs suppléants :**

Titulaire : Madame Pauline JOURON

Suppléante : Madame Marlène GATSONI ETOUMOU

Titulaire : Madame Daphné MARIE

Suppléante : Madame Mathilde BATARD

**Article 2 :** Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture du lycée René Auffray de Clichy, formation initiale, est abrogé.

**Article 3 :** Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif de Paris – 7 Rue de Jouy – 75004 PARIS dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé et Madame la Déléguée territoriale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 31/01/2018

La Déléguée Départementale des Hauts-de-Seine de l'Agence régionale de Santé Ile-de-France,

Monique REVELLI

**Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2018-164 du 31/01/2018  
portant nomination des membres du conseil technique de l'institut de formation  
d'auxiliaires de puériculture du lycée René Auffray de CLICHY, formation continue**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

- Vu** le décret N°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'agence régionale de santé Ile de France ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2016-017 du 14 décembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture,

## **ARRETE**

**Article 1 :** La composition du conseil technique de l'Institut de formation d'auxiliaires de puériculture du lycée René AUFFRAY de CLICHY, formation continue, est arrêtée comme suit :

**Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant, Président ;**

Titulaire : Madame Marion GOMEZ

**Le directeur de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture ou son représentant :**

Titulaire : Monsieur Alain MARIE

Suppléant : Monsieur Hervé CHAUVINEAU

**Le représentant de l'organisme gestionnaire ou son représentant :**

Titulaire : Madame Carole MARIE

Suppléante : Madame Viviane BENISSAN

**La puéricultrice, formatrice permanente de l'institut de formation, élue par ses pairs ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Laurence POIRIER

Suppléante : Madame Ghislaine CAMUS

**Les deux auxiliaires de puériculture d'établissements accueillant des élèves auxiliaires de puériculture en stage, chacun désigné pour trois ans par le directeur de l'institut :**

**L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement hospitalier :**

Titulaire : Madame Michèle VERNADAL

Suppléante : Madame Sandrine BONDY

**L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement d'accueil de petite enfance :**

Titulaire : Madame Sophie CHAMBLAIN  
Suppléante : Madame Sabine KAULESHAR

**Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional ;**

**Les deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs ou leurs suppléants :**

Titulaire : Madame Lolita BIENAIME  
Suppléante : Mademoiselle Hayett ASNOUNI  
Titulaire : Madame Béatrice JEANNY  
Suppléante : Madame Laura GRANMOUGIN RAMOTHE

**Article 2 :** Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture du lycée René AUFFRAY de CLICHY, formation continue, est abrogé.

**Article 3 :** Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal-administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et Madame la déléguée territoriale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 31/01/2018

La Déléguée Départementale des Hauts-de-Seine de l'Agence régionale de Santé Ile-de-France,

Monique REVELLI



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles  
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>